

DELIBERATIONS DU BUREAU
DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

2^{EME} SEMESTRE 2022

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION DE
LA CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
D'EXPERIMENTA-
TION « LA NUIT EST
BELLE ! »

Séance du 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre à douze heures , le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 septembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° BU2022-13

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 2

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN
– Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES
– M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON -
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON

• Délégués représentés :

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien
JAVOGUES – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à
Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT – Mme Nadine PERINET

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET
D'EXPERIMENTATION « LA NUIT EST BELLE ! »

Contexte

Depuis 2019, le Grand Genève organise un évènement de sensibilisation à la pollution lumineuse, La nuit est belle ! qui consiste à éteindre l'éclairage public et privé sur l'ensemble du territoire transfrontalier.

Sur le Genevois français, le Pôle métropolitain assure le lien avec les communes, compétentes en matière d'éclairage public. Ne pas allumer l'éclairage public pour une nuit nécessite des interventions techniques parfois onéreuses pour les communes et la solution proposée par Enedis, consistant à utiliser les compteurs Linky, a permis à de nombreuses communes du territoire de participer à l'évènement.

L'objet de la présente convention est d'officialiser ce partenariat d'expérimentation en vue de la troisième édition de La nuit est belle ! qui aura lieu le vendredi 23 septembre 2022.

Objectif de la convention de partenariat

Le Pôle Métropolitain du Genevois Français assure la coordination de La Nuit est Belle ! . Il anime les parties prenantes, coordonne les communes et les partenaires techniques.

A ce titre, il sollicite des acteurs pour expérimenter des dispositifs d'interruption à distance de l'éclairage public. Il coordonne les actions de communication.

Enedis est partenaire technique de l'événement sur la partie française du Grand Genève. Enedis, dans le cadre de ce partenariat d'expérimentation, mobilise des moyens humains et techniques pour expérimenter l'interruption de l'éclairage via l'infrastructure Linky.

Les actions d'Enedis comprennent notamment la préparation de l'opération avec le Pôle métropolitain, en amont de la manifestation la vérification de la chaîne communicante des points de livraison (PDL), le jour J le lancement des ouvertures des compteurs, le lendemain, la remise en mode normal des compteurs.

Ces moyens humains et techniques sont évalués à un équivalent de 4 jours homme et valorisés autour de 5 000€.

Il est proposée une convention de partenariat pour une durée de 4 mois, du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 et qui n'appelle pas de contrepartie financière.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat et d'expérimentation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et d'expérimentation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/22

Publié ou notifié le 16/09/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

SERVICE DE
RENOVATION
ENERGETIQUE :
REVERSEMENT
DES SUBVENTIONS
SPEEH DE LA
HAUTE-SAVOIE
AUX EPCI

Séance du 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre à douze heures , le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 2 septembre 2022
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

N° BU2022-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 2

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN
– Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES
– M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON -
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON

• Délégués représentés :

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

SERVICE DE RENOVATION ENERGETIQUE
REVERSEMENT DES SUBVENTIONS SPEEH DE LA
HAUTE-SAVOIE AUX EPCI

Contexte

L'année 2021 était une année de transition pour le passage du service Regenero aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Sur la base des justificatifs fournis par le Pôle métropolitain sur ses propres dépenses et celles de ses EPCI dans le cadre de REGENERO en 2021, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a versé au Pôle métropolitain un montant total de 255 270 € pour le SPEEH au titre de l'année 2021.

Ce versement se décompose en :

- 60 043 € de subvention pour les actes SARE ;
- 110 251 € de subvention du Département de la Haute-Savoie ;
- 76 960 € de prime territoriale de la Région AURA ;
- 8 016 € de subvention SARE pour la communication.

Ventilation de la subvention pour les actes SARE de 60 043 € ID : 074-200075372-20220909-BU2022_14-DE

La subvention pour les actes SARE s'élève à 60 043 €.

Pour cette subvention, le Département de la Haute Savoie donne la répartition suivante par territoire et par type d'acte :

Type d'acte	Annemasse Agglo	Thonon Agglo	Genevois	Arve et Salève	Faucigny-Glières	Pays Rochois
A1 – Actes information → Pôle métropolitain	936 €	1 924 €	808 €	400 €	664 €	836 €
A2 – Actes de conseil → Pôle métropolitain	2 425 €	4 850 €	2 075 €	825 €	1 100 €	1 900 €
A4 MI – Accompagnement → Pôle métropolitain	8 000 €	18 800 €	6 800 €	1 200 €	2 400 €	4 000 €
A4bis MI – Accompagnement → Pôle métropolitain	- €	- €	- €	- €	- €	100 €

Sachant que le Pôle métropolitain a pris en charge le niveau 1 (actes d'information et actes de conseil – A1 et A2) et que les EPCI ont pris en charge le niveau 2 (accompagnement – A4MI et A4bis MI), la répartition de la subvention entre le Pôle métropolitain et les EPCI est la suivante :

Acte	Annemasse Agglo	Thonon Agglo	Genevois	Arve et Salève	Faucigny-Glières	Pays Rochois	TOTAL subvention	Part %
Pôle métropolitain A1+A2	3 361 €	6 774 €	2 883 €	1 225 €	1 764 €	2 736 €	18 743 €	31%
EPCI A4+A4bis	8 000 €	18 800 €	6 800 €	1 200 €	2 400 €	4 100 €	41 300 €	69%

Ventilation de la prime territoriale de la Région et de la subvention départementale propre**1. Ventilation entre le Pôle métropolitain et les EPCI**

Pour les deux subventions suivantes soit :

- 76 960 € de prime territoriale de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- 110 250,5 € de subvention départementale propre,

il est proposé d'appliquer le même taux de répartition entre les EPCI et le Pôle métropolitain que celui de la subvention SARE sur les actes soit 31 % Pôle métropolitain – 69 % EPCI :

		Pôle métropolitain	EPCI
		31%	69%
Prime AURA	76 960 €	24 024 €	52 936 €
Subvention CD74	110 251 €	34 416 €	75 835 €
TOTAL	187 211 €	58 440 €	128 771 €

2. Ventilation entre EPCI

Afin de répartir les 128 771 € entre les EPCI, nous proposons de se baser sur les dépenses engagées par chaque EPCI sur le niveau 2 sur 2021, soit :

	Annemasse Agglo	Thonon Agglo	Genevois	Arve et Salève	Faucigny- Glières	Pays Rochois	TOTAL
Total Conso 2021 niveau 2 REGENERO	44 407 €	80 077 €	63 480 €	18 255 €	18 382 €	19 620 €	244 221 €
% de conso/ total/EPCI	18%	33%	26%	7%	8%	8%	100%
Part à reverser aux EPCI	23 415 €	42 222 €	33 471 €	9 625 €	9 692 €	10 345 €	128 771€

Les deux subventions (prime territoriale et subvention départementale) couvrent ainsi presque 53% des dépenses de chaque EPCI.

Ventilation de la subvention SARE pour la communication

Le Pôle métropolitain ayant pris en charge l'intégralité des dépenses de communication, il est proposé de lui réaffecter l'intégralité de la subvention SARE pour la communication soit 8 016 €.

Synthèse générale et montant total à reverser aux EPCI

Le montant de reversement aux EPCI proposé est donc le suivant :

	Annemasse Agglo	Thonon Agglo	Genevois	Arve Salève	Faucigny- Glières	Pays Rochois	TOTAL
Subv /acte SARE A4 -A4b	8 000 €	18 800 €	6 800 €	1 200 €	2 400 €	4 100 €	41 300 €
Primes région et sub CD74	23 415 €	42 222 €	33 471 €	9 625 €	9 692 €	10 345 €	128 771 €
	31 415 €	61 022 €	40 271 €	10 825 €	12 092 €	14 445 €	170 071 €

De son côté, le montant des subventions pour le Pôle métropolitain est de 85 199€, pour environ 230 000€ de dépenses pour l'année 2021. Ces subventions comprennent :

- 8 016 € de subvention SARE pour la communication
- 18 743 € de subvention pour les actes de niveau 1 (A1- A2)
- 58 440 € de prime AURA et subvention départementale

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition financière proposée ;
- **AUTORISE** le versement des montants proposés aux collectivités concernées soit :
 - 31 415 € pour Annemasse Agglomération
 - 61 022 € pour Thonon Agglomération
 - 40 271 € pour la Communauté de communes du Genevois
 - 10 825 € pour la Communauté de communes Arve et Salève
 - 12 095 € pour la Communauté de communes Faucigny Glières
 - 14 445 € pour la Communauté de communes du Pays Rochois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives permettant l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/22

Publié ou notifié le 16/09/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION DE
LA CONVENTION
FINANCIERE DE
PARTENARIAT
RELATIVE AUX
TRAVAUX 2022
AVEC
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER

Séance du 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre à douze heures , le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 septembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN

– Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES

– M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –

M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON -

M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON

• Délégués représentés :

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-15

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 10

Pouvoir : 2

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE DE
PARTENARIAT RELATIVE AUX TRAVAUX 2022 AVEC
L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

Préambule

Considérant la délibération N° CS2019-10 relative à la convention cadre de partenariat avec l'observatoire statistique transfrontalier (OST) pour la période 2019-2024 ;

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) de l'espace franco-valdo-genevois a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-vado-genevois (CRFG). L'OST repose sur une collaboration des instituts statistiques français (INSEE Auvergne Rhône-Alpes) et genevois (Office cantonal de la statistique de Genève, OCSTAT). Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier aux deux échelles suivantes : l'espace franco-valdo-genevois (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et cantons de Genève et de Vaud) et

l'agglomération transfrontalière (canton de Genève, district de Nyon et zone d'enclaves genevoises françaises).

Les travaux de l'INSEE dans le cadre de l'OST comprennent la publication annuelle d'une synthèse annuelle retraçant les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois, la publication d'analyses propres à certaines problématiques de l'espace transfrontalier, la diffusion de séries statistiques documentées sur le site de l'OST (www.strategie-francosuisse.net) et la réponse à des besoins particuliers exprimés par les partenaires. L'OST constitue ainsi une source indispensable de données et d'analyses transfrontalières. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Grand Genève et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le programme de travail est validé par un comité de pilotage transfrontalier.

Une convention cadre pluriannuelle a été établie entre les partenaires français et suisses de l'OST (République et canton de Genève, République française, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie) pour la période 2019-2024 pour définir les missions et modalités d'organisation de l'OST sur 5 ans. Chaque année, une convention spécifique fixe les modalités de cofinancement entre les partenaires français afin de prendre en charge les travaux précisés dans le programme de travail annuel annexé à chaque convention.

Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de cette convention cadre 2019-2024. Il fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour l'année 2022. Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 121 315,80 € pour 2022, hors apport des partenaires suisses. L'État, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne – Rhône-Alpes, le Pôle métropolitain du Genevois français prendront chacun en charge un cinquième du plan de financement établi entre l'Insee et les signataires, soit 16 550 € chacun. Chaque partie, hormis l'Insee s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2022, produit par l'Insee en 2023.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2022M0042 relative aux travaux 2022 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 16 550 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/22

Publié ou notifié le 16/09/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHE RELATIF A
L'ANIMATION DE LA
FRESQUE DU
CLIMAT

Séance du 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre à douze heures , le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 septembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° BU2022-16

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 2

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN
– Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES
– M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON -
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON

• Délégués représentés :

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien
JAVOGUES – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à
Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT – Mme Nadine PERINET

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE
RELATIF A L'ANIMATION DE LA FRESQUE DU CLIMAT

Afin d'assurer l'animation de la « Fresque du Climat » et sa coordination auprès de l'ensemble des élus municipaux membres du Genevois français, une procédure adaptée a été engagée le 21 juin 2022, pour choix d'un prestataire.

L'avis de publicité a été envoyé au Bulletin Officiel d'Annonces pour les Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur.

La consultation aboutira à la conclusion d'un marché d'une durée de 24 mois à compter de sa notification.

Les prestations prévues au marché sont réparties en missions dont le détail est le suivant :

Missions	Désignation
1	Définition de la méthodologie et du contenu de l'anim
2	Animation du dispositif et coordination des animateurs
3	Coordination de l'organisation
4	Reportings et bilans

Le marché à conclure est mixte :

- Une partie des prestations (Missions 1, 3 et 4) est réalisée sous la forme d'un marché passé à prix forfaitaire.
- L'autre partie des prestations (Mission 2) est réalisée sous la forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, par émission de bons de commande sur la base du bordereau des prix unitaires.

Le montant maximum de commandes sur la durée du marché pour la partie traitée à prix unitaires (Mission 2) s'élève à 120 000,00€ HT

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 18 juillet 2022 à 23h00.

A cette date, les plis des 4 candidats suivants ont été réceptionnés dans le délai imparti :

- ALPES TRANSITION
- INDIGGO / TRANSITIONS / CONSCIENCE ET IMPACT ECOLOGIQUE
- TALAN CONSULTING
- ORESYS / ORESYS CONSULT

Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives à la candidature ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par la Chargée de communication transition écologique, selon les critères définis au règlement de la consultation

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché relatif à l'animation de la fresque du climat au groupement d'entreprises INDIGGO / TRANSITIONS / CONSCIENCE ET IMPACT ECOLOGIQUE pour un montant de 39 600,00 € HT pour la partie forfaitaire et pour les prix unitaires du bordereau des prix dans la limite du montant maximum prévu au marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/22

Publié ou notifié le 16/09/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION DE
LA CONVENTION
DE PARTENARIAT
ET DE
FINANCEMENT
POUR L'EDITION DU
TOME 2 DU LIVRE
D'HISTOIRE GRAND
GENEVE

Séance du 4 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 27 octobre 2022

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES -
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON -
Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT

• Délégués excusés :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Pierrick DUCIMETIERE – M. Stéphane VALLI – Mme
Aurélie CHARILLON – M. Claude THABUIS – Mme Nadine
PERINET

N° BU2022-17

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 9

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE
FINANCEMENT POUR L'EDITION DU TOME 2 DU LIVRE
D'HISTOIRE GRAND GENEVE

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération BU-2021- 09 relative à l'approbation du plan de financement et des conventions financières pour l'édition d'un livre d'histoire du Grand Genève ;

PREAMBULE

Madame Lydie Meynet, autrice, historienne propose des ouvrages retraçant les grandes dates historiques relatives au territoire du Grand Genève, destiné aux élèves du 3^e cycle d'écoles primaires des communes du Grand Genève.

La série prévue comprend six numéros au total :

1. 58 ans avant JC : Jules César (2021)
2. 443-534 : Genève capitale burgonde (2022)
3. 1034 : Genève germanique

4. 1401-1602 : Genève et la maison de Savoie
5. 1749-1816 : Genève entre France et Suisse
6. 1846-1945 : construction de la Genève moderne, devenue cité internationale

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-200075372-20221104-BU2022_17-DE

Pour mémoire, en 2021, le Tome 1 a réuni 42 pages, en format 18*18 et 3 850 exemplaires ont été diffusés dans toutes les écoles primaires publiques, selon la répartition financière suivante :

- 10 000 € à charge des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, répartis au prorata du nombre de classes, et du nombre d'ouvrages.
- 2 730 € à charge du Pôle métropolitain du Genevois français.

En 2022, le Tome 2 comprend 52 pages au format identique (18/18 cm).

Le coût global ayant augmenté du fait du nombre de pages et du prix du papier qui est en forte évolution, il est proposé que le Pôle métropolitain du Genevois français prenne à sa charge l'intégralité des différents frais relatifs à cet ouvrage, à savoir : la conception, le graphisme, l'édition, l'impression de 4 000 exemplaires et la livraison au siège des 8 communautés de communes et d'agglomération membres du Pôle métropolitain du Genevois français.

Le montant total de l'édition et de la diffusion du Tome 2 s'élève à 21 911 euros.

TOME 2 BUDGET 2022	Dépenses € TTC
Création, rédaction, illustration 52 pages	10 896
Edition	2 576
Impression papier PEFC 4000ex 52 pages TTC et livraison 8 points	8 439
TOTAL	21 911

La répartition du nombre d'exemplaires par EPCI membre du Pôle métropolitain sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Tome n°1.

La participation financière du Pôle métropolitain pour l'édition du Tome n°2 n'implique en aucun cas un engagement financier pour l'édition des prochains Tomes.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution du Pôle métropolitain du Genevois français à l'édition du Tome 2 du Livre d'Histoire Grand Genève à hauteur de 21 911.00 € TTC ;
- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement avec Madame Lydie Meynet (ci-annexé) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention, ainsi que les différents documents y afférant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/11/22

Publié ou notifié le 10/11/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHE
D'ASSISTANCE
DANS LA
CONDUITE DU
DISPOSITIF
MOBILITE PRO ET
REALISATION DE
PLANS DE
MOBILITES
AUPRES DES
EMPLOYEURS DU
TERRITOIRE DU
GENEVOIS
FRANÇAIS

Séance du 09 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à douze heures quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 décembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierrick DUCIMETIERE
– M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe ARMINJON – M. Claude THABUIS

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI –
Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-18

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 10

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE D'ASSISTANCE
DANS LA CONDUITE DU DISPOSITIF MOBILITE PRO ET
REALISATION DE PLANS DE MOBILITES AUPRES DES
EMPLOYEURS DU TERRITOIRE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Une procédure d'appel d'offres a été engagée le 05 octobre 2022 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, en vue de la passation d'un marché d'assistance dans la conduite du dispositif Mobilité PRO et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français.

Le détail des missions est le suivant :

Missions	Désignation
Mission 1	Mise en place de la méthode et des outils
Mission 2	Assistance dans la conduite du dispositif et dans la communication associée
Mission 3	Accompagnement et expertise du dispositif Mobilité PRO auprès des entreprises
Mission 4	Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme numérique intégrée dédiée au dispositif Mobilité Pro

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre avec un montant maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le marché sera conclu pour une période initiale de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est reconductible une fois pour une période de 2 ans (du 01/01/2025 au 31/12/2027)

Le montant maximum de commandes pour chaque durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Période	Maximum HT
1	240 000,00 €
2	200 000,00 €
Total	440 000,00 €

Initialement fixée au 7 novembre 2022, la date limite de remise des offres a été repoussée au lundi 14 novembre 2022 à 12:00.

A cette date, 7 plis ont été réceptionnés. Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives aux candidatures ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par les agents des services du Pôle métropolitain du Genevois français, sur la base des critères ci-après prévus au règlement de la consultation :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1- Compréhension des enjeux	20.0%
1.2-Pertinence de la méthodologie	40.0 %
1.3-Qualité des moyens humains	40.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres le 09 décembre 2022.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver les propositions de notation et de classement et de considérer l'offre remise par l'entreprise EKODEV comme économiquement la plus avantageuse. Ils ont en conséquence décidé de lui attribuer l'accord-cadre.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché tel qu'attribué par la Commission d'Appel d'Offres
- **DIT** que les dépenses en résultant sont affectées sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/12/22

Publié ou notifié le 14/12/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
MARCHES PUBLICS
POUR LA MISE EN
PLACE D'UN
PROGRAMME
D' ACTIONS EN
FAVEUR DE LA
TRANSITION
ECOLOGIQUE ET
SOLIDAIRE SUR LE
GENEVOIS
FRANÇAIS

Séance du 09 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à douze heures quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 décembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierrick DUCIMETIERE
– M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe ARMINJON – M. Claude THABUIS

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI –
Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-19

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 10

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS
POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS EN
FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE SUR
LE GENEVOIS FRANÇAIS

Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été engagée le 14 octobre 2022 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur le profil d'acheteur du Pôle métropolitain.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lots	Désignation
01	Développer l'entrepreneuriat innovant, l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale au profit des différentes filières de la transition écologique
02	Développer un ensemble d'actions d'économie circulaire à l'échelle du Genevois français
03	Contribuer à une filière locale « Energies renouvelables » en partenariat avec les coopératives citoyennes
04	Contribuer à l'émergence de projets portés par des acteurs privés dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable

Les lots n°1, 3 et 4 aboutiront à la conclusion d'un marché ordinaire.

Le lot n°2 donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre avec maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les marchés seront chacun conclu pour une **durée de 4 ans** à compter du 01/01/2023.

Le montant maximum de commandes, pour le lot n°02, sur la durée de l'accord-cadre est fixé à **480 000,00 € HT**.

La date limite de réception des offres était le vendredi 14 novembre 2022 à 12h00. 2 plis ont été réceptionnés par la direction de l'achat public mutualisée dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par les services du Pôle Métropolitain du Genevois Français (c'est-à-dire par le Responsable du Pôle développement territorial, par le chargé de mission Economie ainsi que le chargé de mission Transition écologique), sur la base des critères ci-après prévus au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres le 09 décembre 2022.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver les propositions de notation et de classement et d'attribuer le marché relatif au lot n°1 à INNOVALES pour un montant de 286 000 € HT ; d'attribuer le marché relatif au lot n°2 au groupement CIRCUL'R, COLIBREE, NYMPHEA, UPSILO, pour les prix unitaires prévus au bordereau des prix et dans la limite du montant maximum prévu au marché ; de déclarer inacceptable l'offre remise par INNOVALES dans le cadre des lots n° 3 et 4 et de les déclarer infructueux et de recourir à une procédure avec négociation.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°1 avec l'Association INNOVALES pour un montant de 286 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°2 avec le groupement CIRCUL'R, COLIBREE, NYMPHEA, UPSILO, pour les prix unitaires prévus au bordereau des prix et dans la limite du montant maximum prévu au marché ;
- **DÉCLARE** inacceptable l'offre remise par l'Association INNOVALES dans le cadre des lots n°3 et 4 ;
- **DÉCLARE** infructueux, les lots n°3 et 4, et DECIDE de recourir à une procédure avec négociation ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/12/22

Publié ou notifié le 14/12/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

AVENANT N°1 AU
MARCHE RELATIF A
L'ACCOMPAGNE-
-MENT
METHODOLOGIQUE
POUR
L'ELABORATION
D'UNE DEMARCHE
PARTICIPATIVE -
PROJET PACTE
GRAND GENEVE

Séance du 09 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à douze heures quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 décembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierrick DUCIMETIERE
– M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe ARMINJON – M. Claude THABUIS

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI –
Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-20

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 10

AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT
METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION D'UNE DEMARCHE
PARTICIPATIVE - PROJET PACTE GRAND GENEVE

A l'issue d'une procédure adaptée, le marché d'accompagnement méthodologique pour l'élaboration d'une démarche participative - Projet PACTE a été attribué, par délibération n° BU2020-19 en date du 10 décembre 2020, au groupement RES PUBLICA / URBAPLAN pour un montant forfaitaire de 64 600,00 € HT (mission 1) et selon les prix unitaires du BPU (mission 2) à bons de commande dans la limite de 100 000,00 € HT pour la durée du marché.

Le marché, d'une durée de 26 mois, a été notifié le 15 janvier 2021.

Dans le cadre de la mission n°1 définie au CCTP, il est prévu la réalisation d'une prestation « élaboration d'un plan de communication opérationnel » d'un montant de 8000 € HT. Celle-ci n'étant plus à réaliser, elle est remplacée par une prestation d'accompagnement méthodologique du plan d'actions PACTE, pour le même montant.

Il est nécessaire d'acter cette modification de prestations par voie d'avenant. Ce changement n'entraîne aucune incidence financière mais modifie la répartition des paiements entre les cotraitants.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 dans les conditions présentées ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et exécuter cet avenant n°1.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/12/22

Publié ou notifié le 14/12/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 09 décembre 2022

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
AVEC
L'ASSOCIATION
HISTOIRE ET
INSTITUTIONS DU
PAYS DE GENEVE
POUR LA
REALISATION DE
L'ATLAS
HISTORIQUE N°4

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à douze heures quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 décembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierrick DUCIMETIERE
– M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe ARMINJON – M. Claude THABUIS

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI –
Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-21

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 10

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE
FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION HISTOIRE ET
INSTITUTIONS DU PAYS DE GENEVE POUR LA REALISATION
DE L'ATLAS HISTORIQUE N°4

Histoire et Institutions du Pays de Genève (anciennement association La Salévienne) s'est donnée depuis plus de 30 ans pour objectif d'offrir au plus grand nombre de personnes les moyens de mieux connaître l'histoire et l'évolution du territoire sur lequel ils vivent. Dans cette optique, trois atlas historiques du Grand Genève ont été élaborés avec l'appui de plusieurs partenaires franco-suisse dont l'ARC Syndicat mixte en 2014 et 2017 puis par le Pôle métropolitain du Genevois français en 2018 (Délibération n° CS2028-36).

Le dernier tome a rencontré un franc succès puisque 3 000 exemplaires ont été publiés dont 1 700 qui ont été écoulés en vente directe.

Au regard de l'intérêt porté aux trois premiers volets, l'Association Histoire et Institutions du Pays de Genève souhaite élaborer un quatrième volume qui portera sur le thème « Aller et venir, transports et mobilité dans le Pays de Genève » comportera une vingtaine de cartes, également consultables sur Internet, accompagnées d'un commentaire historique.

Le projet vise ainsi à faciliter une connaissance partagée du Pays de Genève (Grand Genève) consacrée cette fois à l'économie régionale :

- Une histoire des échanges dans notre territoire depuis le néolithique jusqu'à l'économie numérique
- Une deuxième partie est consacrée aux zones franches, cette particularité créée en 1815/1816 visant à contrebalancer les effets d'une frontière internationale qui coupait la ville-centre (Genève) de son arrière-pays.
- Une troisième et dernière partie qui met l'accent sur les phénomènes frontalier et pendulaire qui apparaissent après la Seconde Guerre mondiale et qui participent à la métropolisation de notre région.

L'ouvrage sera agrémenté de nombreuses cartes et graphiques qui viennent illustrer le propos. Par ailleurs, la publication viendra accompagner le site Internet pour ceux qui restent attachés au papier. Chaque commentaire sera assorti d'une bibliographie pour celui ou celle qui souhaiterait en savoir plus. En outre, les auteurs s'engagent à participer aux conférences et exposés dans le Grand Genève auxquels ils pourraient être sollicités.

Cet opus montrera le caractère central de la ville de Genève en matière économique. Les flux économiques, indépendamment des aléas historiques, ont toujours permis à Genève d'être la réelle capitale économique de la région, indépendamment des fluctuations des frontières politiques.

Cet ouvrage bénéficiera d'une préface de Monsieur DOUBLET, Président d'Annemasse Agglomération et de Madame FISCHER, conseillère d'Etat en charge de l'économie.

Le projet fait l'objet, par ailleurs, d'un conventionnement et d'un soutien financier important de la part du Département de l'Economie du Canton de Genève, pour un montant de 95 000 CHF sur un montant total de dépenses de 122 000 CHF ou 121 000 €. Il reconnaît ainsi la pertinence et la valeur de ce projet.

Aussi, dans le prolongement des précédents soutiens apportés par le Pôle métropolitain (et l'ARC syndical mixte), il est proposé de renouveler une participation financière à hauteur de 17 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement entre le Pôle métropolitain et l'Association Histoire et Institutions du Pays de Genève (ci-annexée) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 17 000 € à l'Association Histoire et Institutions du Pays de Genève dans le cadre de la réalisation de l'Atlas historique du Grand Genève n°4 ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/12/22

Publié ou notifié le 14/12/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français (P.M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of Geneva, holding a staff and a book. The text around the seal reads "Pôle Métropolitain du Genevois Français" and "R.F." at the bottom.